

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS POUR L'OPERATION « GRANDE CHASSE AUX ŒUFS »

### Article 1

La société Aubert, SARL au capital de 22 000 250 euros, immatriculée au Registre du Commerce de Mulhouse sous le numéro SIRET 399 226 653 000 18 dont le siège social est situé au 4 rue de la Ferme 68705 Cernay (Haut-Rhin) organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRANDE CHASSE AUX ŒUFS » et qui aura lieu du 30/03/2023 au 12/04/2023 inclus.

### Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité et résidant en France métropolitaine.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas à cette condition, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, les membres de leurs familles (ascendants et descendants) et plus généralement toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse).

La société organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure du jeu les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent règlement.

### Article 3

Pour participer, il suffit de :

- Trouver les œufs qui se cachent sur le site internet Aubert et se connecter sur le site <https://shakr.cc/4vgav> afin de compléter le formulaire de participation disponible dans la rubrique jeu le 12/04/2023 au plus tard.

Les bulletins de participation peuvent également être obtenus sur simple demande écrite accompagnée des coordonnées complètes du demandeur adressées sous pli suffisamment affranchi le 12/04/2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) auprès de la société organisatrice (Aubert SA – 4 rue de la Ferme 68705 Cernay Cedex). Il ne sera adressé qu'un seul bulletin par foyer (même nom, même adresse). Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de bulletin seront remboursés sur simple demande jointe au tarif lent 20g en vigueur (joindre RIB/RIP).

Tout bulletin incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Les participations par papier libre ne seront pas autorisées.

### Article 4

Ce jeu est doté de 5 lots :

- 1 carte cadeau de 100€
- 1 tapis matelas Lapinou Maika
- 1 berceau Delta Maika

- 1 Lit Night & Day de William Kent 1733
- 1 poussette Aquila Plus de William Kent 1733

#### Article 5

L'attribution des 5 lots mis en jeu a été définie aléatoirement sur 5 instants gagnants eux aussi aléatoirement choisis au cours de la période du jeu. Le premier joueur participant à la grande chasse aux œufs et se connectant au jeu à l'adresse <https://shakr.cc/4vgav> à partir du début d'un créneau gagnant défini pour ce jour par l'organisateur, remportera le lot. Plusieurs participations sont possibles par joueur, avec au maximum une participation par jour.

#### Article 6

Le gagnant sera informé par email ou par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Il devra alors prendre contact avec la société organisatrice dans les conditions qui lui sera indiquée afin de confirmer l'adresse à laquelle il souhaite que son lot lui soit envoyé par courrier.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'envoi du courrier l'informant de son gain, il sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot.

#### Article 7

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à la remise à un tiers.

#### Article 8

Chaque participant est réputé avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du concours.

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

#### Article 9

Le règlement du présent jeu est disponible gratuitement en magasin.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande accompagnée de ses coordonnées complètes sous pli suffisamment affranchi en écrivant à Aubert France SA – 4 rue de la Ferme – BP30130 - 68705 Cernay le 12/04/2023 au plus tard (cachet de poste faisant foi). Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande jointe à la demande de règlement (joindre RIB/RIP).

Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou envoyée hors délai) ne sera pas prise en compte.

#### Article 10

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler,

écourter, prolonger, reporter le jeu ou à en modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement.

La société organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'indisponibilité, de remplacer les lots par des lots de valeur équivalente.

#### Article 11

Les données collectées sont destinées à Aubert et seront utilisées pour la gestion de l'opération. Elles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale si le participant donne son consentement en cochant la case prévue à cet effet sur le bulletin de participation.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite.

La demande peut être adressée par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : Aubert France SA – 4 rue de la Ferme – BP30130 - 68705 Cernay.